

Professeures  
et  
fières de l'être!

## L'assemblée annuelle

### Un moment important de la vie démocratique syndicale

Au delà des odeurs de beurre à l'ail et des effluves de canicules estivales qui parfois s'annoncent, l'assemblée syndicale annuelle n'en constitue pas moins un moment privilégié dans la vie démocratique d'un syndicat. C'est le temps de l'année où tous les membres du SPECA sont conviés à faire le point et à choisir leurs représentants syndicaux.

C'est le moment où les représentants syndicaux élus rendent compte des mandats que l'assemblée leur a confiés et tracent le bilan de l'année. Outre les états financiers

et les prévisions budgétaires que l'assemblée reçoit pour discussion, amendement et adoption, le conseil exécutif et tous les représentants syndicaux DOIVENT aussi rendre compte à l'assemblée de la façon dont ils se sont acquittés de l'ensemble des mandats que l'assemblée leur a confiés dans tous les dossiers et fronts de lutte dans lequel le SPECA est impliqué. À cet égard, les représentants élus DOIVENT faire état de l'application de la convention collective, des problèmes qui ont été rencontrés avec l'employeur, mais aussi du contexte général dans lequel les divers

représentants syndicaux ont dû intervenir, tant dans les comités conventionnés, les divers comités paritaires locaux que dans les diverses instances syndicales fédératives ou confédératives auxquelles nous sommes affiliés.

Tous ces rapports, parce qu'ils jettent un regard critique sur l'année qui vient de s'écouler et dégagent des perspectives pour l'année à venir, constituent en quelque sorte le programme syndical soumis à l'assemblée par les membres du conseil exécutif et des divers comités que l'assemblée sera appelée à élire pour le prochain mandat. Sur certaines questions précises, l'assemblée est aussi appelée à se prononcer et à se positionner sur des propositions plus formelles.

Cet exercice, qui peut parfois paraître banal, demeure un passage obligé si l'on désire que l'assemblée syndicale puisse exercer en toute connaissance de cause sa pleine souveraineté sur les orientations et la conduite de son syndicat. Au-delà du légitime exercice annuel de droit de vote, c'est l'occasion pour chaque membre de prendre la pleine mesure de l'étendue des champs d'activités du SPECA et surtout d'être ainsi mieux en mesure d'en influencer les orientations et les prises de position et de choisir ses représentants sur la base de bilans exhaustifs et transparents.

••• **RAPPEL** •••

## ASSEMBLÉE SYNDICALE ANNUELLE

Jeudi **3 juin** en après-midi  
au Salon du personnel

À la fin de l'assemblée nous fêterons ceux  
et celles qui ont pris leur retraite cette année.

Suivront le souper aux **HOMARDS**  
et la danse à la cafétéria.

Suite à la page 2

→ → Suite de la page 2

La reddition de compte des représentants syndicaux à l'assemblée annuelle des membres qui les ont élus constitue donc un exercice essentiel pour la consolidation de la vie démocratique de notre syndicat.

### Nos racines

Si cet exercice peut aujourd'hui paraître banal, voire parfois long et lانسinant, ce ne fut pas toujours le cas. La pratique de présentation par les élus syndicaux sortant de bilans écrits n'a pas toujours existé, et ce, même encore aujourd'hui dans de nombreux syndicats. La nécessité de cet exercice a donné lieu dans le passé à des luttes farouches pour la démocratisation des syndicats.

Les syndicats qui se sont construits et forgés, souvent dans la clandestinité, dans le feu de dures luttes contre des employeurs méprisants et souvent violents, n'ont pas toujours été des modèles de transparence, selon les canons de la démocratie libérale. Face à la nécessité d'une solidarité sans faille qu'exigeaient les dures conditions de l'époque, les assemblées syndicales, quand elles pouvaient se tenir sans l'infiltration d'agents provocateurs, n'étaient pas tout à fait des forums idéaux pour y tenir de longs palabres. Les dirigeants étaient rarement évalués sur la qualité et le *glamour* de la présentation de leurs rapports, mais le plus souvent sur leurs actes, leur dévouement et leurs qualités de combattants, d'agitateurs ou d'organiseurs. Mais au cours des années, particulièrement après la Seconde Guerre mondiale, les organisations syndicales gagnant en popularité auprès des travailleurs et des travailleuses de tous les secteurs d'activité, ont gagné en légitimité et se sont constituées en puissantes et très légitimes (certains diraient trop légitimes) organisations de défense des droits des travailleurs. Avec cette consolidation est apparue aussi une bureaucratisation des appareils syndicaux qui parfois concluaient des arrangements avec les patrons en négligeant trop souvent de consulter leurs membres et de leur rendre compte périodiquement. Les dirigeants étaient réélus sur la base de leur notoriété ou de leurs réseaux de contacts dans l'appareil. Les élections lors des assemblées annuelles n'étaient pas l'occasion de réelle reddition de comptes.

C'est au cours de la fin des années 60 et du début des années 70, qu'est apparu pour beaucoup de syndicalistes, souvent en provenance de jeunes syndicats du secteur public, la nécessité d'initier un mouvement de démocratisation dans le mouvement syndical visant à redonner le contrôle des syndicats aux membres de la base. C'est dans la foulée de ce mouvement que fut introduit le devoir pour les dirigeants et représentants élus, de soumettre à la fin de leur mandat ou lors des assemblées annuelles un bilan des activités et des mandats que les assemblées leur avaient confiés. Cette

nouvelle transparence a grandement contribué à redonner le contrôle des syndicats à leurs membres et à consolider la solidarité dans de nombreux syndicats locaux.

La forme que prend cette reddition de compte des élus à l'assemblée des membres a pris, au cours des ans, diverses formes selon la tradition et le secteur d'activité.

Dans les syndicats locaux du secteur privé, les bilans ou rapports des exécutifs prennent des formes allant de simples présentations orales, à la lecture de présentations manuscrites ou encore à de longs discours fleuves, souvent improvisés, selon les aptitudes de tribune des dirigeants. Il est toutefois rare, même encore aujourd'hui, que le texte intégral de ces présentations soit rendu disponible, sinon sous forme de résumé dans le journal local, après la tenue de l'assemblée annuelle.

Dans les syndicats du secteur public les plus expérimentés, **les membres étant souvent plus aguerris aux différences et subtilités entre le discours oral et les nuances de la langue écrite**, il est de pratique courante que les bilans et rapports soient présentés sous forme écrite ET lus intégralement par un porte-parole ou responsable élu du dossier ou du comité concerné.

Il s'est avéré, avec les années, que cette dernière forme de présentation annuelle des bilans syndicaux, aussi astringente soit-elle, tant pour les élus sortant que pour les membres, est celle qui jusqu'ici du moins, offre la meilleure garantie que tous les participants à l'assemblée puissent légitimement prendre pleinement connaissance de tous les éléments qui leur sont soumis afin d'être en mesure de se prononcer sur l'avenir de leur syndicat. S'assurer que tous prennent pleinement connaissance de l'état de leur syndicat est une obligation pour toute organisation syndicale démocratique. C'est aussi la meilleure garantie que les débats puissent se tenir en toute égalité et solidarité.

En résumé, si la nécessité de présenter des bilans à l'assemblée annuelle demeure un acquis certain, la forme que cet exercice peut prendre, elle, n'est jamais coulée dans le béton et peut évoluer. C'est pourquoi, il serait sans doute tout à fait approprié, après les négos, de tenir un mini-congrès du type «SPECA rapaillé» pour faire le point non seulement sur bon nombre de nos pratiques syndicales locales, mais aussi sur l'état du mouvement syndical et de son rôle dans la conjoncture actuelle. Les formes émergentes de communication et d'information entre les représentants et les membres devraient aussi faire partie de nos réflexions et débats.

Ainsi va la vie de la démocratie au SPECA, et les homards n'en auront que meilleur goût.

André Vincent, Vice-président du SPECA